

NOTE D'INFORMATION

n° 21.40 – Novembre 2021

Profil des admis aux concours enseignants 2020 du premier degré et du second degré

► À la session 2020, près de 27 700 candidats sont déclarés admis aux différents concours enseignants organisés par le ministère chargé de l'Éducation nationale, dont 85 % dans l'enseignement public. Globalement, 8 admis sur 10 sont issus des concours externes. Les conditions particulières d'organisation des concours liées à la crise sanitaire ont favorisé les admissions multiples aux concours externes, particulièrement dans le premier degré public.

Les femmes sont largement majoritaires parmi les lauréats des concours enseignants, notamment dans le premier degré et dans l'enseignement privé. Les lauréats sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé, de trois à quatre ans selon le niveau d'enseignement.

L'origine des candidats se diversifie, mais les étudiants issus des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) constituent le principal vivier des concours externes. Leur taux de réussite est supérieur à la moyenne pour chaque niveau d'enseignement, une réussite différenciée selon les académies dans le primaire, selon les disciplines dans le secondaire.

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Catherine Valette, DEPP-A2
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Parmi les 27 658 candidats déclarés admis sur liste principale aux concours externes et internes de personnels enseignants de la session 2020 pour la France entière, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, 23 544 (soit 85 %) ont réussi un concours de l'enseignement public. Ainsi, 11 486 (41 %) sont reçus à un concours de professeurs des écoles et 12 058 (44 %) à un concours de professeurs des collèges et lycées.

Par ailleurs, 4 114 candidats sont admis à un concours de l'enseignement privé sous contrat.

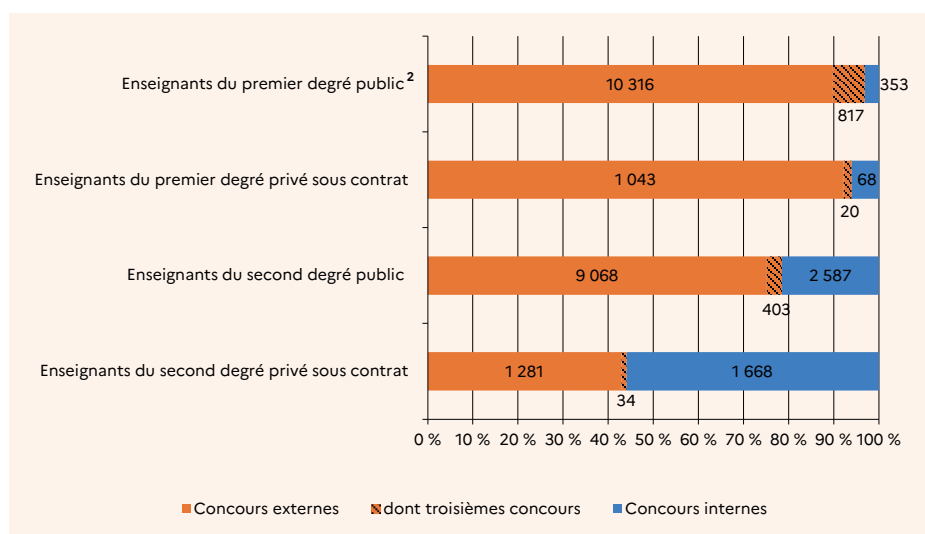
Dans l'enseignement public, l'entrée se fait majoritairement par la voie externe pour les enseignants : 97 % des admis du premier degré et 79 % du second degré.

Dans l'enseignement privé sous contrat, le mode de recrutement externe est également prédominant pour le premier degré (94 %), mais il est minoritaire pour le second degré (44 %) ► **figure 1.**

Hausse des admissions multiples aux concours externes en 2020

Lors d'une même session, les candidats peuvent se présenter à plusieurs concours, et à plusieurs sections d'un même concours. Dans le premier degré public, les épreuves écrites se déroulent en général en même temps dans toutes les académies, les

1 Répartition des admis par type de concours et voies d'accès en 2020¹



1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

Lecture : les « concours externes » désignent les concours externe, externe spécial et troisièmes concours. Les « concours internes » incluent le premier concours interne, le second concours interne et le second concours interne spécial.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 21.40. © DEPP

épreuves orales étant organisées selon un calendrier différencié selon les académies. Les admissions multiples sont alors très marginales (moins de 0,5 % à la session 2019 aux concours externes). En 2020, l'organisation des concours a été extrêmement perturbée par la crise sanitaire. Les épreuves écrites ont ainsi eu lieu à des dates différentes selon des groupes d'académie, et il n'y a eu aucune épreuve orale. Par conséquent, les

multicandidatures sont plus nombreuses à la session 2020 qu'aux sessions précédentes. 7 % des candidats effectifs sont déclarés admis à plusieurs concours externes (11 133 admissions pour 10 394 personnes). Les deux tiers d'entre eux ont réussi au seul concours externe de droit commun mais dans plusieurs académies, un tiers est admis à la fois à ce concours et à un concours externe de la session supplémentaire.

Dans le second degré public, le nombre d'admissions multiples augmente aussi : 5 % des candidats effectifs sont déclarés admis à plusieurs concours externes (9 471 admissions pour 9 045 personnes), un taux qui fluctue entre 3 et 5 % au cours des neuf dernières années (3 % en 2019). Près de la moitié des admis à plusieurs concours le sont à la fois à l'agrégation et au Capes.

À chaque session, le nombre de « recalés » est élevé, environ sept candidats sur dix aux concours externes 2020 du primaire comme à ceux du secondaire, sans prise en compte des multicandidatures. Une partie d'entre eux se représente l'année suivante. Ainsi, 35 % des admis aux concours externes de professeurs des écoles sont des candidats qui ont échoué à un concours externe de la session précédente, 28 % pour les concours enseignants du second degré, contre environ un quart des admis en 2019 pour chaque niveau d'enseignement.

Une proportion d'étudiants issus des Inspé plus élevée dans le public que dans le privé

Aux concours externes de l'enseignement public, les étudiants représentent plus de la moitié des admis : 57 % dans le premier degré et 63 % dans le second degré ↘ figures 2 et 3. Une grande partie d'entre eux est issue des Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), principalement en première année. Ainsi, les étudiants se déclarant issus d'un Inspé constituent la majorité des admis aux concours externes de professeurs des écoles (52 %), du Capes (49 %) et plus encore du Capes (83 %). En revanche, ils constituent moins de 1 % des lauréats à l'agrégation, les étudiants hors Inspé représentant un tiers des admis et les élèves ENS un peu plus d'un quart. Globalement, la proportion d'étudiants hors Inspé aux concours externes s'établit à 16 % dans le second degré contre 4 % dans le premier degré. Ils ont majoritairement suivi une préparation au concours, 77 % pour le primaire et 71 % pour le secondaire.

Dans le premier degré, les étudiants font partie des candidats réussissant le mieux, au côté des personnes sans emploi ou avec un emploi hors de l'enseignement scolaire. Dans le second degré, les étudiants, Inspé ou non, obtiennent des taux de réussite nettement supérieurs à la moyenne. Toutefois, les étudiants ENS, très minoritaires, sauf à l'agrégation, affichent dans l'ensemble les meilleurs taux de réussite.

2 Origine des lauréats des concours de professeurs des écoles, session 2020¹

Origine des candidats	Admis	%	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
Concours externes du public²					
Étudiants en Inspé	5 827	52,4	35,8	85,4	24,5
Étudiants hors Inspé	460	4,1	29,1	87,0	27,7
Enseignants ³	622	5,6	23,2	81,7	33,5
Personnels d'éducation et de surveillance	678	6,1	21,0	77,7	29,9
Autres emplois dans secteurs public ou privé	1 773	15,9	29,6	84,0	36,4
Sans emploi	1 773	15,9	30,7	83,3	33,3
Total	11 133	100,0	31,3	84,3	28,8
Concours internes du public					
Enseignants ³	153	43,3	37,4	75,2	36,7
dont contractuels	112	31,7	36,7	72,3	35,2
Personnels d'éducation et de surveillance	55	15,6	23,0	74,5	35,2
Autres emplois dans secteur public	145	41,1	32,1	73,1	39,2
Total	353	100,0	32,1	74,2	37,5
Concours externes du privé sous contrat					
Étudiants en Inspé	105	9,9	24,4	97,1	25,6
Étudiants hors Inspé	312	29,4	32,0	92,3	24,9
Enseignants ³	321	30,2	16,8	89,1	34,7
Personnels d'éducation et de surveillance	31	2,9	22,8	96,8	33,2
Autres emplois dans secteurs public ou privé	116	10,9	26,2	95,7	36,7
Sans emploi	178	16,7	29,4	93,8	35,3
Total	1 063	100,0	23,6	92,6	31,2
Concours internes du privé sous contrat					
Enseignants ⁴	68	100,0	38,6	92,6	38,8

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.

3. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

4. Enseignants du privé.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 21.40. © DEPP

Dans les deux degrés, les enseignants et les personnels d'éducation et de surveillance affichent les taux de réussite les plus faibles.

Dans le premier degré public, les étudiants Inspé ont un taux de réussite supérieur aux autres étudiants dans presque toutes les académies

Les professeurs du premier degré sont recrutés par des concours académiques qui leur garantissent une affectation dans un des départements de l'académie organisatrice. Les candidats peuvent s'inscrire à un concours dans une académie différente de celle où ils ont suivi leur scolarité. Aux concours externes de professeurs des écoles publiques, quatre académies métropolitaines affichent les plus fortes proportions d'étudiants Inspé parmi les candidats déclarés admis (supérieures ou égales à 65 %) : ce sont celles de Reims, de Besançon, de Nancy-Metz et de Rouen. Dans les deux académies offrant le plus de postes, Versailles et Créteil, leur taux de présentation, parmi les plus bas, y est inférieur à 50 %. Dans les académies d'outre-mer, le ratio fluctue entre 10 % pour Mayotte et 56 % pour la Polynésie. En parallèle, la proportion d'étudiants hors Inspé parmi les admis varie de 1 % pour les académies de Besançon et de Limoges à 11 % pour celle de Mayotte (voir « Pour en savoir plus » - figure 4).

Les étudiants Inspé réussissent mieux que les autres étudiants dans la quasi-totalité des académies, à l'exception principalement de celle d'Amiens. La différence entre le taux de réussite des étudiants issus ou non d'un Inspé est importante dans les académies de Dijon, de Besançon, de Mayotte et de Nancy-Metz, allant de 33 à 20 points de plus en faveur des étudiants Inspé.

Quatre admis sur dix aux concours externes du public ne sont pas des étudiants

Les viviers de recrutement externe se sont ouverts à d'autres catégories que les étudiants. Il s'agit principalement d'actifs hors Éducation nationale (salariés du secteur privé ou fonctionnaires hors ministère de l'Éducation nationale). Ils représentent, avec les candidats sans emploi et d'autres catégories d'actifs (personnels d'éducation ou enseignants), 44 % des admis pour le premier degré, 37 % pour le second degré dans l'enseignement public en 2020 ↘ figures 2 et 3.

Le poids des professionnels opérant une reconversion dans l'enseignement est plus marqué aux concours externes du premier degré public. En effet, les candidats en emploi dans les secteurs public ou privé constituent 16 % des recrutements externes, au lieu de 9 % dans le second degré (jusqu'à 21 % au CAPLP, 16 % au Capet). Les candidats

3 Origine des lauréats des concours enseignants du second degré en 2020' (en %)

Origine des candidats	Agrégation	Capes	Capeps	Capet	CAPLP	Tous concours du second degré			
						Admis	Taux de réussite	% femmes	Âge moyen
concours externes du public									
Étudiants en Inspé	0,9	49,1	82,5	42,9	36,8	41,8	30,7	58,0	25,3
Étudiants hors Inspé	33,3	17,5	6,3	1,9	2,1	16,3	31,2	51,1	25,6
Élèves ENS	26,7	1,2		0,8		5,0	71,2	44,9	23,7
Enseignants ²	29,7	11,0	4,0	32,2	30,8	17,3	14,2	47,1	36,7
Personnels d'éducation et de surveillance	0,3	2,4	5,2	1,5	2,5	2,2	11,8	46,2	28,7
Autres emplois dans secteurs public ou privé	4,0	8,4	0,3	15,6	21,0	9,2	21,3	45,4	38,7
Sans emploi	5,1	10,4	1,7	5,1	6,8	8,2	22,3	48,8	32,9
Effectifs	1 518	5 498	670	531	1 254	9 471	24,1	52,2	29,2
concours internes du public									
Enseignants ²	96,7	92,9	35,0	93,8	92,8	92,6	15,9	60,3	39,9
dont contractuels		68,6	23,8	71,5	69,3	41,1	24,5	62,2	38,9
Personnels d'éducation et de surveillance		4,4	50,0		0,5	3,3	10,8	51,2	29,6
Autres emplois dans secteur public	3,3	2,7	15,0	6,2	6,7	4,1	11,6	61,3	41,1
Effectifs	995	995	80	130	387	2 587	15,4	60,0	39,6
concours externes du privé sous contrat									
Étudiants en Inspé		30,1	72,9	10,6	17,6	30,0	32,2	66,8	25,6
Étudiants hors Inspé		15,3	18,6	6,4	6,3	13,9	35,1	70,5	26,5
Élèves ENS		0,1				0,1	100,0	100,0	25,0
Enseignants ²		33,8	4,3	74,5	52,8	36,3	17,4	63,1	35,3
Personnels d'éducation et de surveillance		1,5	1,4		1,7	1,4	13,6	52,6	29,0
Autres emplois dans secteurs public ou privé		9,0	1,4	6,4	17,0	9,6	21,4	64,3	38,7
Sans emploi		10,2	1,4	2,1	4,6	8,7	25,5	59,6	33,3
Effectifs		1 022	70	47	176	1 315	23,2	64,9	31,2
concours internes du privé sous contrat									
Enseignants ³	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	28,9	69,1	39,0
Effectifs	167	1 066	125	73	237	1 668	28,9	69,1	39,0

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Enseignants titulaires ou non titulaires, enseignement public ou privé.

3. Enseignants du privé.

Lecture : aux concours externes du public, les étudiants hors Inspé représentent 33,3 % des admis à l'agrégation.

Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 21.40. © DEPP

sans emploi composent aussi une proportion importante d'admis, deux fois plus élevée dans le premier degré que dans le second degré.

Les taux de réussite des non-étudiants aux concours externes sont en général inférieurs à ceux des étudiants et différent selon les profils. Pour le secondaire, les candidats hors Éducation nationale ou sans emploi améliorent leurs chances de succès, de 5 et 6 points par rapport à 2019, avec des taux de réussite de 21 et 22 % en 2020, réduisant l'écart avec les étudiants issus des Inspé. Les personnels d'éducation ou enseignants affichent des taux de réussite plus faibles. C'est la même hiérarchie mais avec des écarts moindres pour le primaire.

Aux concours internes du second degré public, à l'exception de l'agrégation et du Capeps, la majorité des lauréats sont des enseignants contractuels, 72 % au Capet, 69 % au Capes comme au CAPLP, un recrutement alors identifié comme une voie de titularisation. Les autres lauréats sont principalement des enseignants déjà titulaires d'un concours, qui souhaitent changer de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement.

En revanche, un peu moins d'un tiers des lauréats des concours internes de professeurs des écoles sont des enseignants contractuels. Les autres lauréats se déclarant enseignants sont déjà titulaires d'un concours, visant

alors une mobilité au regard du caractère académique des concours du premier degré, en plus du souhait de changement de corps, de niveau ou de secteur d'enseignement. Par ailleurs, quatre lauréats sur dix ont exercé une activité professionnelle hors éducation nationale.

Dans l'enseignement privé sous contrat, aux concours externes, la part des lauréats issus d'un Inspé reste inférieure à celle de l'enseignement public (10 % pour le primaire, 30 % pour le secondaire). En revanche, la proportion de lauréats ayant une expérience d'enseignement est cinq fois plus élevée dans le privé que dans le public pour le primaire, deux fois plus pour le secondaire.

Depuis 2013 la part des actifs non enseignants en reconversion dans l'enseignement se renforce

La diversification des profils des lauréats modifie la structure des recrutements externes depuis 2013.

Au cours des huit dernières sessions, la part des étudiants admis aux concours enseignants recule, davantage dans le privé que dans le public. En effet, aux concours externes de l'enseignement privé sous contrat, elle recule de 9 points entre 2013 et 2020 pour le premier degré, et de 5 points

pour le second degré. Parallèlement, aux concours externes de l'enseignement public, la proportion d'étudiants admis recule de 2 points dans le primaire, et de 4 points dans le secondaire **↳ figure 6**. Cette diminution de la part d'étudiants s'inscrit dans un contexte de diminution, depuis 2017, du nombre d'étudiants inscrits en Inspé dans les masters « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (voir « Pour en savoir plus » – Bibliographie).

Cette moindre attractivité du concours pour les étudiants est compensée par une augmentation de la fréquence de la reconversion professionnelle vers l'enseignement. En effet, depuis 2013, les candidats ayant une expérience professionnelle hors enseignement viennent progressivement renforcer les effectifs d'admis aux concours externes (y compris les troisièmes concours ouverts aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat privé). En 2020, la part des lauréats en emploi hors éducation nationale est une fois et demie supérieure à celle de 2013 pour le premier degré privé, le second degré public et privé. L'évolution est moins marquée dans le premier degré public. Le poids des candidats sans emploi se renforce dans le primaire, plus pour le privé (17 % en 2020 contre 11 % en 2013). La hausse est moins prononcée dans le secondaire.

Bien qu'inégale sur la période, la proportion de candidats ayant déclaré exercer déjà des fonctions d'enseignants, d'éducation ou de surveillance est similaire en 2013 et 2020 aux concours externes dans l'enseignement privé tandis qu'elle fléchit un peu dans l'enseignement public.

Des recrutements majoritairement féminins dans le primaire, une parité globale dans le secondaire public aux concours externes

Les femmes constituent la majorité des lauréats des concours enseignants et elles sont proportionnellement plus nombreuses aux concours du secteur privé qu'à ceux du public. Aux concours externes, la part des femmes est plus élevée dans l'enseignement primaire (84 % dans le public et 93 % dans le privé sous contrat) que dans le secondaire (respectivement 52 % et 65 %) **↘ figures 2 et 3**. Dans l'ensemble, la part de femmes a tendance à décroître entre 2013 et 2020 aux concours externes (voir « Pour en savoir plus » - figure 7).

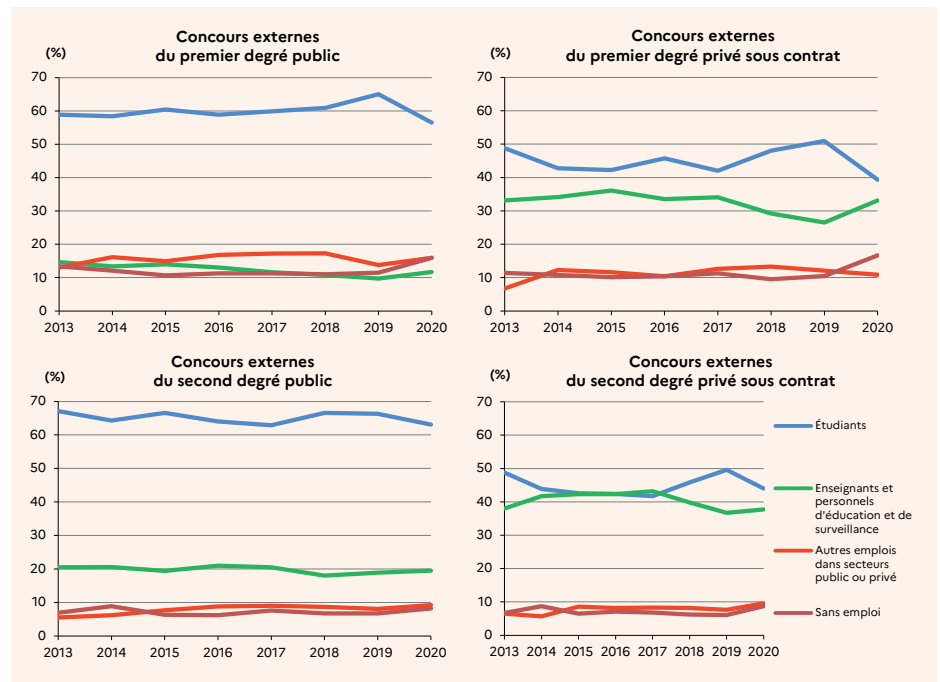
Plus fluctuante aux concours internes, leur part s'accroît dans le primaire contrairement au secondaire. Dans le second degré, les recrutements internes restent sensiblement plus féminisés (60 % dans le public et 69 % dans le privé sous contrat) que les recrutements externes. En général, aux concours externes du secondaire, la proportion de femmes est moins élevée que le taux global pour les catégories de candidats non étudiants.

Les lauréats sont en moyenne plus jeunes dans le public que dans le privé

En 2020, dans l'enseignement public, les moins de 30 ans représentent plus des deux tiers des admis aux concours externes, contre un peu plus de la moitié dans l'enseignement privé **↘ figure 8**.

Globalement, l'âge moyen des admis est moins élevé aux concours enseignants du public (29,0 ans dans l'enseignement primaire et 31,4 ans dans le secondaire) que du privé (respectivement 31,7 ans et 35,6 ans). Entre 2013 et 2020, la moyenne d'âge des admis a augmenté d'un à trois ans, du fait de la réforme des formations des enseignants (masterisation session 2011) et de la diversification des profils de candidats (voir « Pour en savoir plus » - figure 9). Dans l'enseignement public, la moyenne d'âge est moins élevée aux concours externes, autour de 29 ans, et reste liée au parcours

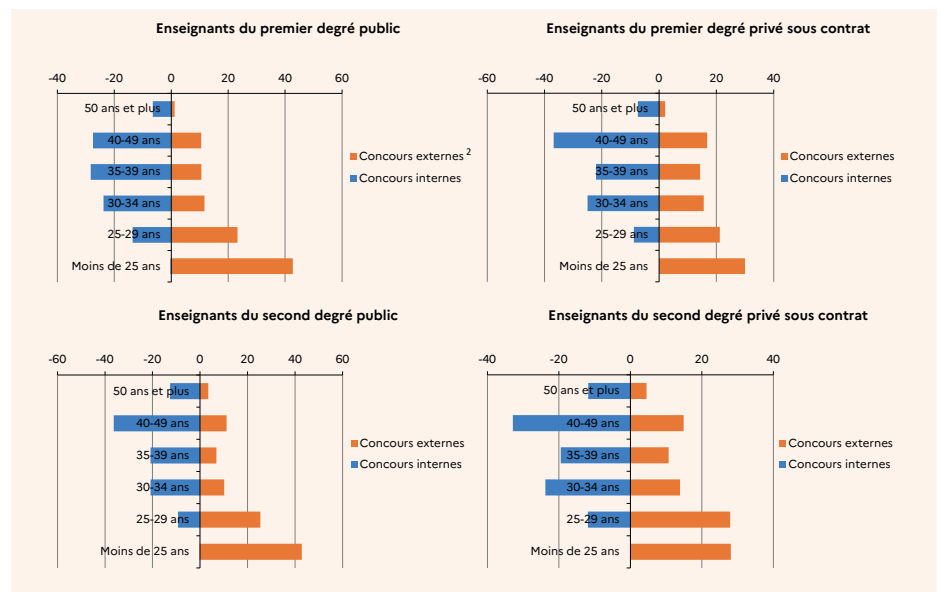
6 Origine des lauréats des concours externes depuis 2013¹



1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 21.40. © DEPP

8 Répartition des admis par tranche d'âge en 2020¹ (en %)



1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
 2. La session supplémentaire du concours externe est prise en compte.
Lecture : en 2020, aux concours externes du premier degré public, les moins de 25 ans concentrent 23 % des admis, celle de 30 à 34 ans réunit 12 % des admis.
Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.
Source : DEPP, bases de données sur les concours, session 2020.

Réf. : Note d'Information, n° 21.40. © DEPP

antérieur **↘ figures 2 et 3**. Les étudiants y sont en moyenne plus jeunes : 25 ans pour les étudiants issus des Inspé, douze ans de plus pour les lauréats en emploi dans les secteurs public ou privé pour le premier degré (treize ans de plus pour le second degré). L'âge moyen des lauréats des concours internes est supérieur à celui des lauréats des concours externes, de neuf ans pour le primaire, de dix ans pour le secondaire.

Dans l'enseignement privé, les lauréats des concours internes ont en moyenne huit ans de plus que ceux des concours externes pour chaque niveau d'enseignement. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.40, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques